

DEPARTEMENT
de
SAONE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
de MACON

CANTON
DE MACON-I

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE
CHARNAY-lès-MACON**

SEANCE

Du 16 mars 2023

Membres en exercice : 17
Membres présents : 11
Membres votants : 14

Objet de la délibération

Convention partenariat avec
l'association France Alzheimer

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture,
le 03/04/2023
et publication ou notification
du 25/04/2023

Marie-Thérèse THOMAS

Thomas



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la VILLE DE CHARNAY-lès-MACON**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS et le seize du mois de mars, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Charnay-Lès-Mâcon, réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la vice-présidence de Marie-Thérèse THOMAS.

Etaient présents : Madame Marie-Thérèse THOMAS, Madame Marie-Pierre BEAUDET, Madame BAUTISTA Sylvie, Monsieur Yves CHOTARD, Madame Anne ISABELLON (arrivée à 18h13), Madame Marie-Elise MEHU, Madame Laurence MITTON, Madame Maguy MONNERY, Madame PARRIAUD-DUCOTE Carine, Monsieur Michel ROSSIGNOL, Madame VAZ Patricia.

Etaient excusés : Madame Christine ROBIN, Madame CASTEIL Katia, Monsieur GAUTHIER Jean-Bernard a donné pouvoir à Madame THOMAS Marie-Thérèse, Monsieur GUYENON Christophe a donné pouvoir à Madame MEHU Marie-Elise, Monsieur PERRIN Jacques a donné pouvoir à Madame BAUTISTA Sylvie.

Absente : Madame Béatrice JETON-DESROCHES

Rapporteur : Marie-Thérèse THOMAS

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS souhaite travailler avec les acteurs locaux et apporter son soutien notamment en faveur des personnes les plus fragiles tels que les malades d'Alzheimer. C'est pourquoi le CCAS s'est engagé, l'année précédente, aux côtés de l'Association France Alzheimer pour initier un partenariat.

Cette année, le CCAS souhaite renouveler ce partenariat, en s'engageant cette fois-ci sur trois années, qui se traduira autour de deux actions majeures en 2023. Pour 2024 et 2025, l'association transmettra au CCAS, en janvier, la liste et les dates de ses actions à Charnay-Lès-Mâcon.

Pour 2023, les deux actions majeures sont :

- D'une part soutenir l'association à réunir les personnes malades sur la commune autour d'un « goûter musical » le 6 avril prochain à 14h30, qui se déroulera à la salle Ballard de la commune ;
- D'autre part soutenir une formation dédiée aux aidants. Plusieurs sessions de formations ouvertes à tous, qui a pour objectif de venir aider les aidants à se former, à échanger et à trouver du soutien.

Ce partenariat sera communiqué par les supports de communication du CCAS de la commune de Charnay et réciproquement dans le cadre des actions menées par l'association sur le territoire de la commune.

L'association, France Alzheimer agit principalement dans trois domaines :

- Accompagner et soutenir les familles et les malades
- Sensibiliser le grand public et les pouvoirs public sur cette maladie
- Soutenir la recherche contre cette maladie

Le siège actuel de l'association au niveau départemental est situé à Chalon-sur-Saône dont le président est Monsieur André ANGLARET avec une référente de l'association au niveau de la commune Mme Marie-Claire LANOIZELEE.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration :

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe,

DELIBERATION

VU le projet de convention joint en annexe
Le rapporteur entendu,

Après interventions de Yves CHOTARD, Marie-Pierre BEAUDET, Michel ROSSIGNOL, Maguy MONNERY.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Ville aidante France Alzheimer.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente
Marie-Thérèse THOMAS

